

On s'abonne au bureau de la rédaction, place du Spectacle, et chez MM. les directeurs des postes du royaume.

On reçoit les annonces au bureau de la rédaction et chez M. LATOUR, imprimeur libraire.



Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 72 1/2 cts. P. B., par trimestre. pour Liège et de 5 flor 67 cts. P. B., franco, pour les autres villes du royaume.

Mathieu Laensbergk.

GAZETTE DE LIEGE.

ANGLETERRE.

Londres, le 17 novembre. — Les journaux américains que nous avons reçu ce matin, nous donnent des nouvelles de toutes nos colonies de l'Amérique-nord. Les journaux d'Halifax vont jusqu'à la date du 28 octobre : ils ne contiennent rien d'intéressant.

Les gazettes du nouveau Brunswick publient un document officiel d'une grande importance : c'est une dépêche de lord Goderich, par laquelle il ordonne la suspension, dans le haut Canada, de l'alien-bill, loi qui avait excité, dans ces derniers temps, un mécontentement général. Ce document est d'une grande étendue et entre dans de longs détails au sujet des étrangers. Il y est dit que lord Bathurst avait proposé ce bill d'après des idées erronées, et que les autorités locales, sont exemptes de toute espèce de blâme, puisqu'elles étaient dans la nécessité de faire exécuter le bill. Le nouvel acte est basé sur des principes tellement libéraux qu'il obtiendra certainement une approbation générale.

Les personnes qu'il admet aux privilèges des sujets anglais, sont :

1^o Toutes celles qui ont reçu des concessions de terre du gouvernement.

2^o Toutes les personnes qui ont occupé un emploi public dans la province.

3^o Toutes les personnes qui ont été admises par le gouvernement provincial ou ses délégués à prêter le serment de fidélité.

4^o Toutes les personnes demeurant dans le haut Canada, et qui y ont établi leur domicile antérieurement à l'année 1820.

Ces diverses classes de personnes seraient admises, sans autre condition aux droits et privilèges de natifs anglais.

— Des lettres de Gibraltar annoncent que l'*Isis*, vaisseau de la marine royale, a mis à la voile le 21 octobre pour Malte. Ce bâtiment arrivera fort à propos pour renforcer l'escadre de l'amiral Codrington.

FRANCE.

Paris, le 20 novembre. Avant-hier, le conseil des ministres est prolongé jusqu'à 5 heures.

ÉLECTIONS DES DÉPARTEMENTS.

Aube. — Troyes : M. Casimir Périer.

Calvados. — Caën : M. de la Pommeraye. — Bayeux : M. Tardif.

Palaise : M. Fleury. — Lisieux : Vauquelin.

Finistère. — Brest : M. Kératry.

Indre. — Châteauroux : M. de Bondi.

Maine-et-Loire. — Saumur : M. Benjamin Delessert.

Meuse. — Bar-le-Duc : M. Etienne. — Verdun : M. Saint-Aulaire.

Nièvre. — La Charité : M. Dupin aîné.

Pas-de-Calais. — Arras : M. Harlé.

Bes-Rhin. — MM. Humann, Turckheim et Saglio.

Yonne. — Joigny : M. Thénard.

Ardennes. — Rethel : M. Lefebvre-Ginain.

Mortagne : M. Fleury.

Bourges : M. Gaetan de la Rochefoucauld.

Châtelleraut : M. Creuzé, président du collège.

Donai ; M. Durand d'Elecourt.

Aire : M. le Sergent.

Rennes : M. Corbière.

Ploërmel : M. de la Boëssière.

Laval : M. Léon de Clerc.

Château-Gontier ; M. de Farey.

Saint-Malo : M. du Fougeray.

Fougères : M. Ralier.

Mayence : M. Hyde de Neuville.

Saint-Lô : M. Enouf.

Coutances : M. de Monceaux.

Coutances : M. Angot.

Valognes : de Bricqueville.

Maubreuge : M. le vicomte de Caux.

Abbeville : M. le vicomte Blin de Bourdon.

Eure-et-Loire : Nogent-le-Rotrou : M. Firmin Didot, candidat de l'opposition, 236 sur 350.

Gien : Ms A Perrier.

Eure. — Evreux : M. Dumeylet candidat de l'opposition 100 voix de majorité.

Jusqu'ici, les libéraux ont 72 nominations connues, et les royalistes 23.

Gazette de France.

— Il y a lieu de croire que M. de Pradt a été nommé à Roanne, M. Edouard de Rigny lui ayant cédé ses voix.

— M. d'Hornoi, élu par le collège d'Amiens extramuros, est le petit-neveu de Voltaire. Cette nomination si près de Saint-Acheul est d'un mauvais augure pour les jésuites.

— Il s'est formé à Lyon un comité pour la poursuite des fraudes électorales. Une souscription a été ouverte pour subvenir aux frais ; et a produit une somme jugée suffisante.

Hier, plusieurs rues de Paris ont été entièrement illuminées. Des barricades ont été formées au bas de la rue St-Denis, et de là, on lançait des pierres et des pétards, et l'on tirait des coups de pistolet et des coups de fusil. La troupe de ligne n'a pu dissiper les rassemblements qu'en faisant usage de ses armes. (*Gazette de France.*)

Au moment de mettre sous presse, dit le *Courrier français*, nous apprenons que de graves désordres ont lieu dans la rue Saint-Denis. Les charges de gendarmerie ont amené des représailles ; quelques barricades ont été formées, des pierres ont été lancées ; la gendarmerie à pied a fait feu. La confusion qui règne dans les renseignements qui nous parviennent sur ces scènes déplorables nous oblige d'en différer le récit jusqu'à ce que nous ayons reçu des informations plus précises.

— La rente a subi aujourd'hui une forte baisse, puisque les 3 pour 100 sont tombés jusqu'à 69 80 ; à la fin de la bourse ils étaient à 59 80. On dit sans doute que c'est le résultat des nominations connues jusqu'ici qui en ébranlant le ministère jettent de l'inquiétude sur l'avenir ; il ne serait pas impossible que quelques démarches n'eussent été faites dans ce but, mais cette cause aurait produit un effet tout contraire, s'il n'existait d'autres sujets d'inquiétude. Voici les bruits qui circulaient généralement et qui ont produit un mouvement de baisse.

Les nouvelles de Constantinople se font trop attendre pour qu'on les croie bonnes ; en outre un régiment suisse est parti cette nuit de la caserne de la rue de Babylone, et l'on a gardé le silence sur la route qu'il a prise ; ce silence a donné lieu à quelques conjectures que nous rapporterons sans y ajouter foi : on dit qu'il y a eu quelques troubles à Lyon à cause de la cherté du pain, et que c'est sur ce point qu'on a dirigé le régiment suisse. Tous ces motifs doivent nécessairement influer sur le cours de la rente.

— Voici quelques traits des attaques dirigées, par les deux oppositions contre le ministère :

L'opinion de la France se prononce en dépit de toutes les entraves. Les élections connues jusqu'ici sont en général favorables aux candidats constitutionnels. Partout où le ministère a triomphé, il n'en est pas moins haï, méprisé, maudit ; seulement il a eu une plus grande masse de fonctionnaires à jeter dans la balance, il a trouvé des citoyens plus timides, moins confians dans l'appui des lois contre les fraudes et les violences qu'ils sont réduits à souffrir : mais l'universalité de réprobation dont il est l'objet est aujourd'hui si bien constatée, qu'il ne cherche plus à se débattre contre ces milliers de voix qui le proclament le fléau de la France. Il trouve plus court de s'en prendre aux journaux ? Ce sont les journaux, suivant lui, qui de tous les points du royaume font surgir ces cris de malédiction qui le poursuivent. En effet, les journaux ont pu y contribuer, puisqu'ils ont enregistré les actes des ministres, et que ces actes ont révolté tout ce qu'il y a d'honnête, de probe, d'éclairé dans la nation.

Ces contrebandiers de la presse, qui n'osaient avouer leurs honteux pamphlets, qui les glissaient clandestinement sous les enveloppes des journaux, se plaignent aujourd'hui que le langage sincère et loyal des journaux ait plus d'influence que leurs ténébreuses machinations. Ils ont employé des moyens honteux, et ils s'étonnent que la honte retombe sur eux, comme si ce n'était pas là leur contingent accoutumé ! Hypocrites déclamateurs, qui attribuent à quatre ou cinq journaux baillonnés depuis cinq mois, la longue indignation qu'une nation toute entière trouve enfin l'occasion de manifester ! ils savent bien qu'eux seuls ont produit ce déchaînement unanime ; ils ont la conscience du mal qu'ils ont fait et de celui qu'ils veulent faire encore ; mais pour justifier les coups d'état, les violences nouvelles qu'ils méditent, ils feignent de s'en prendre à quelques individus, espérant que la nation ne comprendra pas que c'est elle

qu'ils haïssent, elle qu'ils redoutent, elle qu'ils voudraient fustiger, interdire, écraser du poids de leur vengeance. Mais le temps des déceptions est passé; leurs attentats ont comblé la mesure; qu'ils essayent leurs coups d'état; que ces six hommes attaquent tout un peuple corps à corps, il n'est pas un Français qui ne voie avec joie la lutte s'engager sur ce terrain, car l'issue n'en saurait être ni éloignée ni douteuse. (*Courrier français.*)

Le *Journal des Débats* dit que le ministère se défend contre sa fortune, en faction vaincue.

Il apprend ensuite que ce soir une vingtaine de misérables en guenilles ont été vus, courant les rues, des fauux à la main, et mêlant aux noms des députés de Paris le cri de *vive l'empereur!* Les passans s'arrêtaient avec surprise, et tout le monde était d'accord pour attribuer ces scènes dégoûtantes à ceux-là seuls qui pouvaient nourrir l'espoir d'en profiter.

« Il suffisait, de voir les malheureux qui promenaient leurs vociférations dans Paris pour connaître qu'ils n'auraient pu acheter la torche dont leur main était armée, et sûrement personne ne portera aux députés de Paris une inimitié assez irréfléchie pour croire qu'eux ou leurs amis aient désiré des acclamations mêlées à des cris coupables et sorties d'un tel cortège.

C'est aux seules fautes du ministère, dit le *Journal des Débats*, qu'on doit attribuer le résultat des élections.

« Le ministère ne compte pas dans cette capitale, où la cour réside, où la liste civile verse ses trésors, où les emplois et les grâces sont sans nombre, mille habitans qui se résignent à voter pour lui. Les fonctionnaires mêmes ont déserté sa bannière.

« Nous trompons-nous sur les causes de cet étrange délaissement? Voici qui est décisif. Des arrondissemens qui avaient toujours appartenu au pouvoir se sont jetés dans les bras de l'opposition. Pourquoi?

« M. de Lafayette n'avait jamais été nommé à Meux sous les administrations précédentes. Il l'a été sous celle-ci. Il l'a été, voici quatre mois, à la majorité de trois suffrages. Maintenant, après que le dégrèvement, les fraudes, la surprise, ont réduit le nombre de tous les collèges, il est réélu avec une majorité de soixante-huit voix. Il y a quatre mois encore, M. Dupin ne devait son triomphe dans Mamer's qu'à cinq votes, il en a aujourd'hui soixante-quatorze de plus que son adversaire. Enfin alors l'arrondissement de Bernay accordait au ministère son candidat: aujourd'hui M. Dupont de l'Eure y est élu. A quoi tiennent ces différences? Deux événemens se sont passés depuis lors: l'établissement de la censure et la création de pairs.

« Que conclure de tout ceci? Que l'administration est en butte à la réprobation publique.... »

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 23 NOVEMBRE.

Dans la nuit du 20 au 21 de ce mois, la diligence de nuit de Merville, et C^e, allant de Bruxelles à Liège, a versé en entrant dans St. Trond. Le chemin en cet endroit n'offrant aucune inégalité, cet accident, qui ne se renouvelle que trop souvent sur nos routes, est attribué à la surcharge de la voiture. Un conducteur et deux voyageurs ont été blessés, l'un à l'épaule et l'autre au-dessus de l'œil. La diligence qui d'ordinaire est à Liège entre huit et neuf heures du matin, n'est arrivée qu'à une heure. *Du.*

— Six courriers de commerce ont passé hier et avant hier par Bruxelles, venant tous de Paris avec des dépêches pour Amsterdam.

— On dit que des lettres de commerce de Paris portent qu'à la clôture de la bourse du 20, les 3^{es} avaient subi une nouvelle baisse.

— Le *Journal de Genève* donne sur la victoire de Navarin quelques nouveaux détails, qui lui ont été transmis par un témoin oculaire:

« La flotte des alliés qui a pris part à ce glorieux combat n'était forte que de 20 à 25 voiles, encore les bâtimens russes ne se sont-ils engagés qu'à 5 heures et demie, peu d'instans avant la fin de l'action. La flotte turco-égyptienne comptait en tout 120 bâtimens, dont 65 de guerre. On s'est battu avec acharnement et à si petite portée que souvent les vergues des vaisseaux ennemis s'entrechoquaient. Le feu a pris trois fois à l'Asie, vaisseau que montait l'amiral anglais. Un Français, le capitaine de navire Hugon, s'est particulièrement distingué. On cite aussi la conduite intrépide de l'Anglais Dewiss, premier lieutenant d'une corvette, qui s'est précipité deux fois de suite sur deux brûlots turcs, et, armé d'une hache, les a troués et fait couler à fond. L'amiral anglais a récompensé tant de courage par le grade de capitaine de navire de haut bord.

« La disposition de la flotte turque avait été conseillée par des officiers français; ses bâtimens placés *en fer à cheval* tout le long de la côte du port de Navarin, ne pouvaient être pris entre deux feux. »

Les élections françaises, si elles s'achèvent comme elles viennent de commencer, vont changer la face des affaires en France. Elles montreront ce que peut l'esprit public d'un peuple, même sous l'empire de mauvaises lois. Elles attestent déjà un fait consolant dont les hommes à vue étroite ont pu seuls douter, c'est qu'il est impossible que l'esprit des nations rétrograde. Quelques années d'oppression de la France avaient fait désespérer d'elle ceux qui voyaient les progrès apparens du pouvoir, sans compter les progrès bien autrement réels de l'éducation politique de la nation. Ce qui arrive, devait arriver cette année ou une autre. Les extravagances du ministère n'ont fait que hâter l'éducation du peuple et l'effet des progrès naturels de l'esprit public. Que le reste des élections ressemble ou non à celles qui sont

déjà connues, la victoire est assurée, il n'est plus possible à qui que ce soit d'en douter, la date seule en peut être encore incertaine pour quelques années. Et comme M. Dupin l'a prouvé en chiffres, quoiqu'il en soit des événemens d'aujourd'hui, les générations nouvelles qui chaque jour arrivent à l'exercice des droits politiques multiplient les chances de ce triomphe et en précipitent le moment avec une force à laquelle rien ne peut résister.

Le rôle nouveau et plus naturel que chacune des deux chambres va remplir, l'influence de la nouvelle majorité de la chambre des députés sur le ministère, les agitations d'une contre réaction, si l'on peut s'exprimer ainsi, les passions de la victoire et de la défaite, l'influence d'un nouveau ministère dans la politique générale de l'Europe, tout cela, si les élections justifient l'espoir que l'on conçoit, donnera aux affaires de la France un intérêt plus large et plus instructif qu'elle n'ont eu depuis long-tems. Profitons, nous autres belges, des leçons qui vont ressortir d'un état de choses si agité et si plein d'événemens, mais ne nous laissons cependant pas absorber par des intérêts étrangers, n'oublions pas à ce spectacle si animé, nos propres affaires. Commençons par apprendre de la France qu'une nation peut tout avec de l'esprit public et rien sans cela; or, point d'esprit public, si les affaires du pays ne nous occupent point. Nous marchons vers le même but que la France et que toutes les nations du monde, mais la France, d'ailleurs plus avancée que nous, traverse une lutte très passionnée et qui par ses passions même doit vivement exciter l'intérêt; pour nous nos progrès sont obscurs, paisibles, point passionnés; mais qui sait, qui peut dire, si réellement notre voie n'est pas en définitive la meilleure et même la plus courte? *Dehaux*

MAISONS DE FORCE DE LA BELGIQUE. (Fin.)

Maison de force de Gand.

Les trois ailes ou parties de cette prison qui restent à faire, doivent être achevées sous peu. La séparation des prisonniers pour délits graves et autres n'est pas observée maintenant; un prisonnier condamné à un emprisonnement de peu de durée se rencontre souvent à côté de celui qui a une peine perpétuelle à subir, et cela afin d'être un obstacle à l'évasion de l'autre. Chaque prisonnier n'a pas sa cellule, une seule cellule en réunit deux, couchés dans des hamacs, l'un au-dessus de l'autre. Les prisonniers maintenant font seulement de la toile et du drap d'une qualité commune. Les charpentiers, etc., ne travaillent que pour la maison. Il n'y a aujourd'hui d'autre entrepreneur, que le gouvernement, et par cet arrangement il épargne deux sous et demi par tête chaque jour. Les prisonniers ont leur pain à huit heures du matin, la soupe à midi, et des pommes de terre à quatre heures. Au lieu de soupe, ils ont quelquefois de l'orge ou des pois. Ils ont aussi, une fois par semaine, douze livres de viande pour cent hommes. Le nombre de malades était seulement de deux hommes et une femme sur 1152 prisonniers. Le geolier pense qu'environ un tiers des prisonniers sont en état de récidive. Quand ils entrent, on les lave et on les habille, et leurs vieux habits sont nettoyés. Si leur terme est long, ces habits sont vendus, et l'argent se place à leur profit; s'il est court on garde les habits jusqu'à leur mise en liberté. Le prisonnier fait deux heures d'exercice par jour en biver, et deux heures et demie en été; il se repose d'ailleurs assez longuement la nuit et le dimanche. La prison renferme des condamnés pour crimes et pour délits correctionnels. La proportion des deux sexes est de 176 femmes et 976 hommes.

Les femmes qui tissent ou qui filent ont une surveillante; celles qui lavent en ont une aussi, il y en a une pour l'hôpital, une pour le réfectoire, et deux pour l'atelier général: elles ont en outre une très-bonne gouvernante en chef. Il y a une école pour l'instruction des jeunes gens; on y donne des leçons quatre fois par semaine, elles durent une heure et demie. Voici la manière dont les prisonniers reçoivent leur soupe; on la place sur la table à laquelle ils sont assis, en portions de quatre; un des prisonniers fait les parts; on dit la prière, et ensuite ils vont manger la soupe dans la cour; il paraît qu'on s'attache autant que possible à leur faire respirer le grand air. Cette prison me paraît la mieux tenue de toutes celles que j'ai vues; pour la construction et l'arrangement, elle est sous-pla plusieurs rapports digne des plus grands éloges.

(Nous avons déjà dit que ces détails sont extraits d'un ouvrage anglais sur les prisons; mais nous ne savons au juste quand ils ont été recueillis en Belgique; l'ouvrage a été publié à Londres en juin dernier et il y a lieu de croire que les observations sont récentes. Si elles contenaient quelques inexactitudes, il faut désirer que les personnes qui sont à même de les rectifier, donnent sur cette partie intéressante et fort ignorée de notre statistique, les renseignemens qui sont à leur portée.) *Dehaux*

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

Mlle. Cinti des Italiens est à Bruxelles depuis quelques jours, elle vient d'épouser Damoreau, ténor du théâtre de Bruxelles, pour qui il paraît qu'elle quitte le théâtre Italien et celui de l'Opéra. On dit qu'on a l'espoir d'engager Mlle. Cinti au théâtre de Bruxelles pour l'année prochaine. Dans l'intérêt des progrès de la musique vocale en Belgique, on doit désirer que cette nouvelle se confirme. *Dehaux*

La 2^e livraison des *Châteaux et Monumens des Pays-Bas* a paru. Elle contient une vue de la place où se trouve la statue d'Érasme, à Rotterdam; une autre vue du port de la Régence à Bruxelles. Les deux paysages de l'abbaye de Flône sur la Meuse et du château de Colonster méritaient d'être mieux soignés. *Dehaux*

« Je ne sais rien de plus faux que le *Solitaire et le Renégat*. — Ni moi non plus. — Vraiment? vous n'avez donc pas employé d'inversions ni de néologismes? — En aucune sorte, j'ai tâché d'être simple et naturel. — Vous avez au moins fait agir et parler des êtres abstraits, le temps, l'espace, les anges, les démons? — Je m'en suis bien gardé; tous mes personnages sont des êtres très réels, des êtres tels que la société en présente tous les jours à vos yeux. — Pour le coup, je ne vous comprends plus, et je ne vois pas en quoi vous êtes romantique. »

(Préface des proverbes.)

Il est encore en effet plus d'un lecteur qui regardant M. d'Arincourt comme le fondateur et le représentant de la nouvelle école, s'imaginent de bonne foi que le genre romantique se renferme tout entier dans l'emploi d'expressions hasardées, de tournures bizarres, ou dans la violation de toutes les règles, et qui ne vous comprennent plus, si vous leur dites que c'est à paraître naturels et vrais que tendent surtout les adversaires des classiques.

M. Romieu, dans une préface beaucoup plus intéressante que ne le sont d'ordinaire ces allocutions au lecteur, explique d'une manière fort spirituelle ce qu'il entend par romantisme, et c'est comme application de son système qu'il publie les sept proverbes qui composent le volume que nous annonçons. Après Carmontel, M. Théodore Leclercq a recommencé et porté au plus haut point la fortune des proverbes, ces esquisses si originales des ridicules et des vices de notre époque. Il les a dessinés avec tant d'esprit, de raison, de naturel, de gaieté, qu'avec ces petits tableaux de genre, il s'est placé tout à côté des premiers écrivains dramatiques de l'époque, et fort au-dessus de ses devanciers, et peut-être des imitateurs nombreux que ses succès ne manqueront d'enfanter. Car il en va toujours ainsi : la médiocrité se jette dans la route nouvelle que l'homme habile s'est ouverte; mais trop souvent elle s'y égare ou ne fait que gâter son ouvrage. Hâtons-nous de dire que cette réflexion n'est pas applicable à M. Romieu. Les essais qu'il vient de publier ne sont pas l'œuvre d'une plume médiocre; ils dénotent un esprit observateur et fin. Il s'est imposé la tâche d'être naturel et vrai. Quelques citations que nous prenons au hasard pourront faire juger s'il a réussi. Nous extrayons la première du proverbe intitulé : *l'art dramatique*.

Le Censeur et Aristide (auteur dramatique.)

Le Censeur.

Puis-je savoir, Monsieur, le motif qui me procure l'honneur de vous voir.

Aristide.

Je viens, Monsieur, vous présenter quelques réclamations au sujet des coupures qui ont été faites dans ma comédie.

Le censeur.

Monsieur, permettez-moi de vous faire mes complimens : votre pièce est charmante, pleine d'esprit et d'intérêt; en la lisant, je riais comme un bienheureux... En vérité vous promettez un auteur comique.

Aristide.

Vous êtes trop indulgent.

Le censeur.

Pas du tout, je vous assure; je suis franc : si votre pièce était mauvaise, je vous le dirais de même; mais elle m'a frappé. J'aime beaucoup les jeunes gens qui donnent des espérances, et s'il s'agit de vous être utile, de vous pousser, je suis à votre service, car je connais tout Paris.

Aristide.

Mille remerciemens, Monsieur; le service qui me toucherait le plus en ce moment, consisterait à m'accorder quelques passages que l'on a supprimés dans ma pièce, sans doute par erreur.

Le censeur.

Cela vient sans doute de mes collègues, dont les scrupules sont excessifs; car, pour ma part, je suis plutôt l'homme des gens de lettres que celui de l'autorité; c'est toujours dans leur intérêt que je fais subir des modifications à leurs ouvrages.

Aristide.

Par exemple, je ne sais pourquoi l'on a rayé ce vers : « Et vous serez au rang des sages de la Grèce. »

Le censeur.

Ah!... la Grèce est en insurrection, et il est peut-être imprudent de rappeler ce souvenir à la mémoire des spectateurs.

Aristide.

Mais il n'est nullement question des Grecs dans mon ouvrage.

Le censeur.

Je le sais bien...; mais il ne faut pas citer comme produisant les sages par excellence un pays qui s'est constitué en pleine révolte.

Aristide.

Fort bien! Et ce vers :

« Conduire habilement le vaisseau de l'état. »

Le censeur.

Il ne peut pas rester... dans un moment où nous n'avons pas de marine...

Aristide.

Il faudrait avoir la rage des allusions pour aller chercher celle-là.

Le censeur.

Oh! vous ne connaissez pas le public... etc.

Le proverbe des *Élections* nous fournira notre seconde citation; elle sera à l'ordre du jour. Les bornes de notre journal nous forcent à l'abréger autant que possible.

Les élections ont lieu dans une ville de province. M. le marquis de Borigny a quitté son noble manoir, pour se rendre, comme il le dit, à cette cohue électorale. Il arrive avec madame son épouse, chez l'anbergiste Durand, dont le frère Paul Durand, est manufacturier et de plus électeur.

Le marquis, la marquise, Durand.

Le marquis.

Eh bien! Durand; que dit-on, mon ami! Vous qui voyez des gens de toute sorte, vous devez entendre bien des propos.

Durand.

Je vous avouerai, M. le marquis, que je ne fais guère attention à ce qui se dit chez moi.

Mme. la marquise.

Il a dû passer ici beaucoup d'électeurs!... N'est-ce pas votre frère qui était à cette table quand nous sommes entrés?

Durand.

Oui, madame la marquise.

Le marquis.

N'est-ce pas lui qui fait du coton, ou quelque autre chose comme cela, près de mon château.

Durand.

Oui, monsieur le marquis; il se rend aux élections.

Le marquis.

Ah! Ah! Il est du bas collège?

Durand.

Pardon, il paye plus de mille francs.

La marquise.

En vérité!... J'en ai entendu dire beaucoup de bien.

Durand.

Il est fort aimé dans la commune.

Le marquis.

Oui, je sais qu'il emploie beaucoup de monde dans la paroisse...

La marquise.

Pense-t-il bien?

Durand.

Oh! c'est un cerveau brûlé, un fou,

(Il sort.)

La marquise.

Ah! son frère est électeur au grand collège, et il est libéral! Vous auriez dû savoir cela : Vous ne songez à rien. Cependant il est facile de connaître l'opinion d'un voisin.

Le marquis.

N'est-ce pas vous que cela regarde? Je vous ai dit cent fois que je ne voulais pas me mêler de ces détails.

La marquise.

Il eût été si facile de faire une politesse à ce manant! Ces gens-là sont toujours flattés quand on les reçoit.

Le marquis.

Moi! recevoir un fileur de coton!

La marquise.

Eh! monsieur un moment est bientôt passé... Quand il eût été parti, nous aurions eu le temps de nous dédommager en riant sans moi, vous n'auriez pas une voix. Il y a huit jours vous ne figuriez pas sur la liste du gouvernement grâce à votre négligence envers le Préfet. Enseveli dans votre terre, souvent vous ne connaissez pas même les noms de ceux qui tiennent les portefeuilles, cependant aujourd'hui nous leur avons des obligations.

Le marquis..

L'indemnité!... Si! c'est une aumône.

Ce que M. Romieu laisse à désirer c'est plus de trait, plus de mouvement, un dialogue plus serré. Le meilleur de ses proverbes nous semble être celui du *gentilhomme libéral*; que pourtant nous ne placerons pas sur la même ligne que les *conversions*, le *jury*, et les *soirées de Neuilly*.

J. Plagier

ÉCOLE DOMINICALE GRATUITE.

Cette école, dans laquelle trois professeurs, dont l'un est français, enseigneront la lecture, l'écriture et le calcul, s'ouvrira demain dimanche à 2 heures, au local de l'école industrielle. L'on y lira et écrira la *science du bon homme Richard*. Ce livre sera distribué aux élèves.

On le sait, notre province est malheureusement à peu près la dernière, sous le rapport de l'instruction. Il est de notre honneur de chercher à effacer cette tache. On invite en conséquence, les chefs d'ateliers à recommander expressément à leurs ouvriers, cette école gratuite, où ils trouveront l'instruction jointe à l'agrément. Les enfans n'y seront pas admis.

COMMERCE.

Deu ar

BOURSE DE PARIS, du 20 nov. — Rentes 5 p. 0/0, jouissance de septembre. Coupon détaché, 101 fr. 20 cent. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. 00 fr. 00 cent. — Rente 3 p. 100, jouiss. du 22 juin, 70 15. — Action de la banque, 12000 00. Emprunt royal d'Espagne 1826, 00 fr. Emprunt d'Haïti, 000 00.

BOURSE D'AMSTERDAM, du 21 novembre. — Dette active, 52 3/4 1/16. Id. différée, 105 1/2 28. Bill. de change, 87 1/2 15 1/16. Syndicat, 96 9/16 1/2 9 1/16. Rente rembours., 90 3/4 9 1/16. Act. société de commerce 83 7/8 84 1/8.

BOURSE D'ANVERS, du 22 novembre. — Effets Publics. — Dette active, 2 1/2 d'int., 53. Rente remb., 2 1/2 d'int. Act. soc. de comm., 4 1/2 d'int., 83 5/8.

Changes. — L'Amsterdam court a été demandé au pair P; le Londres et le Paris n'ont pas été demandés; il ne s'est rien traité en Francfort; le Hambourg est rare.

TEMPÉRATURE du 23 novembre. — A 8 heures du matin, 3 degrés à une heure, 4 degrés.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

GRAND DIVERTISSEMENT dimanche prochain chez Laurent Lhoest, à Ans, ci-devant maison Nanette. On y trouvera toutes sortes de rafraichissemens, bons vins et hougarde.

(33) La vente de la grande collection de livres qui aura lieu à l'université le 26 novembre courant et jours suivans, se compose de tous les livres du collège des jésuites anglais; elle se fera dans la salle au-dessous de la nouvelle bibliothèque, où on pourra voir tous les jours depuis 10 heures jusqu'à midi, les livres qui seront vendus dans l'après-dinée. Le catalogue se distribue chez le notaire Dusart, rue Féronstrée, au prix de 25 cts.

FAILLITE DU SIEUR CHARLES L'HOMME.

Vente de fayence et de meubles.

Le mardi quatre décembre mil huit cent vingt-sept, à neuf heures du matin et le lendemain s'il y a lieu, le syndic définitif de la faillite du sieur Charles L'homme, fera vendre aux enchères, au local de la fabrique de fayence, sise rue du Tribunal à Huy, tous les meubles et marchandises du failli; savoir: environ deux mille douzaines tasses ordinaires et de St. Nicolas; cinq cents douzaines assiettes, grandes et petites, un beau charriot tout neuf, une très-bonne charrette avec roues et jantes larges, tables, chaises, commodes, buffets, comptoir, une très-belle horloge, draps de lit, plusieurs poêles, un gros tas de sable baccarat, un idem de sable d'Andenne, une grande quantité de mesure de cendre de bois, briques réfractaires, tablettes de four, plusieurs beaux lauriers, une quantité de caisses à emballer, plusieurs cordes de bois et autres objets; le tout devra être payé argent comptant et en monnaie des Pays-Bas.

Dans la matinée du premier jour on vendra des fayences, et dans l'après-dinée les meubles et effets.

A vendre 80 mille peupliers, de Canada et d'Italie, de 5 années de pépinière et de la plus belle venue, situés à Lincé.

On offre de fournir de jeunes plantes pour raspe, de biolo, olnay, saule, hêtre, etc., saines et de la plus belle espèce.

On pourra répondre de la plantation des peupliers moyennant un arrangement.

S'adresser, chez Joseph Petit-Jean, à Lincé commune de Sprimont, canton de Louveigné et à Liège, n. 802 Outre-Meuse. (120)

VENTE D'UNE PRAIRIE A WASSEIGE

Samedi 8 décembre 1827, à deux heures après-midi, chez le Sr Brieven à Wasseige, M. l'avocat Wautier, exposera en hausse publique et à crédit, une prairie de cinq bonniers, située à Wasseige, nommée les Marais, en masse ou divisée en 21 lots.

Cette prairie qui donne un revenu annuel de 250 fl. P. B.; libre de toute inscription, offre beaucoup d'agrément, parcequ'elle est lougée par la Méhaine qui abonde en poisson.

Purite, notaire.

A VENDRE.

Une prairie, située sur les Houines, commune du Verviers, mesurant septante-six perches et demie, tenant du levant à M. de Malempré, du midi à Closon, du couchant à un chemin d'aisance et du nord au chemin des Houines.

S'adresser au notaire Damseaux, à Verviers, pour connaître le prix et les conditions. (619)

VENTE PUBLIQUE DE POUTRES.

Mardi le 27 novembre 1827, à 10 heures du matin, hors la porte de St. Martin, à Wick, près de Maëstricht, il sera vendu publiquement à crédit de 3 mois, une centaine de poutres de 2 à 10 aunes de longueur sur 30 pouces carrés. (620)

Le dépôt de Tabac rue Féronstrée, n. 676, près de la cidevant église St. George, prévient le public qu'indépendamment des tabacs de toutes espèces qu'il a vendu jusqu'à ce jour, il vient d'y joindre, le très-excellent tabac en poudre de France, qu'il vend à 2 fls. 14 cents la livre des Pays-Bas. (589)

A vendre une maison, située près du rivage de Cheravoie et de la rue de la Régence, ayant porte cochère, cour, remise, écurie, magasin, etc. S'adresser à la Main d'Or, rue Grand Marché. (516)

A louer pour le 1^{er} mars prochain, une belle maison de campagne avec remise, écurie, jardin et prairie, sise à Andoumont, distante de l'ancienne route de Liège à Spa d'environ un mille, le locataire jouira de la promenade et de la chasse dans les bois qui y joignent.

deux maisons à vendre, l'une près de la porte Ste.-Margueritte, n. 5, avec un jardin, ayant issue dans la rue du moulin et l'autre au pied de Pierreuse, n. 331.

S'adresser pour en connaître les prix et conditions chez l'avoué Deponthière, rue Basse-Sauvenière, n. 800. (573)

(16) On fait savoir que le lundi trois décembre, à onze heures du matin, on exposera en vente à l'enchère, en l'étude et par le ministère de Me. Baulanger, notaire à Liège, une belle et grande maison, sise à Liège, rue Hors-Château, n. 478, ayant porte cochère, grande cour, remise, écurie et fontaine. Entretens on peut s'adresser audit notaire pour connaître la mise à prix et les conditions de la vente.

137^e LOTERIE ROYALE DES PAYS-BAS.

Tirage de la troisième classe.

1 ^{re} Liste.	Prix de	2,500 fl. n.	5599.
2 ^e " "	" "	1,000 " "	3528,28733.
3 ^e " "	" "	30,000 " "	22147.
4 ^e " "	" "	1,000 " "	10351,12329.
5 ^e " "	" "	2,500 " "	18999.
6 ^e " "	" "	1,000 " "	5744.
7 ^e " "	" "	12,500 " "	18715.

Le collecteur qualifié, D. Mathias.

(31) Lundi 26 courant vers les 4 heures de relevée on vendra chez P. H. J. Duvivier rue Velbruck, 400 beaux bois de fusil propres aux armes de luxe que l'on peut voir dès à présent et obtenir à main ferme; plus un gros moulin en fer pouvant servir à divers usages, de même qu'un petit Autel ayant servi à une chapelle de chateau.

(25) Le lundi 3 décembre prochain, à deux heures de relevée, les enfans et petits enfans de défunts Guillaume Joseph Dallemagne et de Marie Catherine Françoise Delaveux, à ce autorisés par jugement du tribunal civil de Liège, en date du 13 juillet 1827, feront procéder pardevant M. le juge de paix du quartier du sud de la ville de Liège, en son bureau rue Plattes-Pierres, et par le ministère de M^e Dusart, notaire, en la même ville, à la vente aux enchères publiques d'une belle maison de commerce sise à Liège, rue du Pont d'Avroy, cotée 584, ayant trois corps de bâtimens, composés le 1^{er} d'une grande cave; d'une pièce parterre, d'une boutique, de 4 chambres à feu, de trois autres plus petites et d'un grenier, le 2^e de 2 caves, d'une pièce à manger, d'une chambre à feu et d'un grenier, et le 3^e d'une grande cuisine avec four, d'une grande chambre à feu et d'un grenier; cette maison a une pompe, une grande cour et une petite derrière avec un lieu d'aisance, elle est occupée par la D^{lle} Moens, et ci-devant par M. Malherbe.

S'adresser au bureau de M. le juge de paix susdit, ainsi qu'au dit notaire, pour connaître les conditions.

VILLE DE LIEGE.— Amortissement de la dette active.

Les bourgmestre et échevins; vu les arrêtés royaux du 29 janvier 1819, 22 décembre 1820 et 19 juillet 1821, relatifs à la dette communale;

Vu principalement celui du 19 juillet, approuvant la délibération du conseil de régence du 9 mars 1821, sur le mode d'amortissement;

Vu enfin la proposition de la commission de surveillance pour l'amortissement de la dette du 12 octobre 1824, et la résolution du conseil de régence du même jour, relative aux époques de remboursement de la dette active, arrêtent:

1^o. Le remboursement de la dette active de cette ville aura lieu jusqu'à concurrence d'une somme de 32,002 florins 94 1/2 cents des Pays-Bas, restant du crédit au budget des dépenses communales de 1827.

2^o. Les créanciers qui voudront obtenir la préférence que leur accordent les dispositions approuvées par arrêté royal du 19 juillet 1821, doivent faire parvenir, avant le 15 décembre prochain, à midi, (franc de port) aux bourgmestre et échevins, leurs soumissions cachetées, portant en marche de la suscription: *commission pour remboursement d'une rente due par la ville de Liège.*

Les modèles de soumissions seront distribués gratis au secrétariat de la régence, tous les jours, de neuf heures du matin à midi.

3^o. La soumission doit être signée par le propriétaire de la rente, reconnu tel au grand livre de la dette, ou un fondé de pouvoir muni de procuration en due forme, déposée au préalable au secrétariat de la régence. Dans les remises à soucrire afin de remboursement, on n'admettra les fractions que par demi cent.

4^o. L'ouverture des soumissions se fera en séance publique de la commission de surveillance pour l'amortissement, à l'hôtel-de-ville, salle du conseil de régence; le 15 décembre prochain, à 3 heures après-midi; la préférence sera donnée à celles qui offriront la plus forte remise. *L'abandon soumissionné et admis quelque faible qu'il soit, procure au créancier l'avantage de voir passer de plein droit sa dette différée à celle active dans la proportion de la partie amortie de celle-ci.*

5^o. Le montant des soumissions, qui auront été jugées les plus avantageuses à la ville, sera payé après l'approbation du procès verbal tenu lors du dépouillement.

6^o. Le présent arrêté sera publié, affiché et inséré à plusieurs reprises dans les journaux de la province pour la connaissance des personnes que la chose intéresse.

A l'hôtel-de-ville de Liège, le 16 novembre 1827.

L'échevin, BEAUJEAN

Par la régence, le secrétaire de la ville, SOLEBRE.

ETAT-CIVIL du 22 nov. — Naissances: 2 garç., 2 filles.

Mariages 3, savoir: Entre

Georges Adam Joseph Rousseau, premier commis à la poste aux lettres, rue d'Amay, et Henriette Leger, faubourg Saint-Gilles.
Jean Lambert Marcolte, domestique, place Saint-Lambert, et Marie Catherine Joseph Delavignette, domestique, au même domicile.
Jean Louis Braconier, propriétaire, faubourg Saint-Léonard, et Catherine Joseph Hongardy, au même domicile.

Décès: 1 garç., 2 hommes, 3 femmes; savoir:

Nicolas Joseph Misser, âgé de 65 ans 11 mois 17 jours, maçon, rue Hocheporte, veuf de Jeanne Rossius.
Jean François Legrand, âgé de 34 ans, flanqueur à la sixième compagnie, deuxième bataillon, onzième division, en garnison en cette ville, célibataire.
Marguerite Marquet, âgée de 91 ans, domestique, rue du Verd-Bois.
Marguerite Lowart, âgée de 63 ans, rue des Mineurs, veuve de Charles Joseph Houtain.
Anne Catherine Regimont, âgée de 63 ans 5 mois et 13 jours, faubourg Saint-Léonard, veuve de Henri Maréchal.